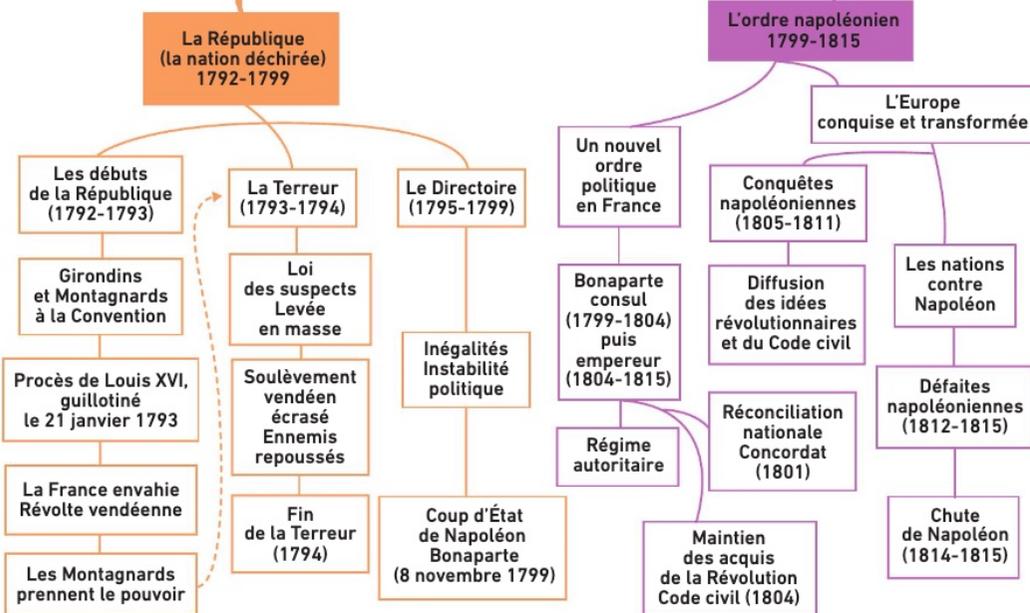




COMPRENDRE LE CHAPITRE



LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE 1789-1815



PERSONNAGES ESSENTIELS



Louis XVI (1754-1793), monarque constitutionnel à partir de l'été 1789, est renversé le 10 août 1792. → Bio p. 14



Maximilien de Robespierre (1758-1794), Montagnard, est le principal dirigeant du parti girondin en 1792 et 1793. 1793-1794. → Bio p. 33



Manon Roland (1754-1793) est un membre influent du parti girondin en 1792 et 1793. → Bio p. 32



Napoléon Bonaparte (1769-1821) dirige la France de 1799 à 1815 avec le titre de consul puis d'empereur. → Bio p. 38



DATES CLÉS

- 14 juillet 1789** : Prise de la Bastille
- 4 août 1789** : Abolition des privilèges
- 10 août 1792** : Prise des Tuileries
- Septembre 1792** : Début de la République
- Janvier 1793** : Louis XVI guillotiné
- Novembre 1799** : Coup d'État de Napoléon Bonaparte
- 1804** : Code civil
- Décembre 1804** : Napoléon sacré empereur
- Décembre 1805** : Victoire d'Austerlitz
- 1812** : Retraite de Russie
- 1815** : Fin de l'époque napoléonienne

NOTIONS À MAÎTRISER

Empire Un empire est un régime politique autoritaire, dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur. Mais un empire est aussi un territoire qui comprend des peuples différents et qui est dirigé par un gouvernement unique.

Nation Peuple qui a la conscience d'être uni par une histoire, une langue et une culture communes. Une nation peut s'étendre sur plusieurs États ou un État comprend plusieurs nations. Lorsqu'un État ne comprend qu'une nation, on parle d'État-nation.

République Du latin *res publica*, chose publique. Régime politique sans roi dans lequel le pouvoir appartient au peuple ou à une grande partie de celui-ci, qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Une république a toujours une constitution.

Révolution Dans le domaine politique, changement brusque de régime par le soulèvement de la population ou d'une partie de celle-ci. Lorsque la population se soulève sans que cela entraîne de changement de régime, on parle de révolte ou d'émeute.

Souveraineté Autorité suprême qui prévaut sur les autres. Celui qui la détient n'a donc pas d'autorité au-dessus de lui. Si la souveraineté appartient au roi, on parle de « souveraineté royale » ; si elle appartient à la nation, on parle de « souveraineté nationale »